

| | |
|--|---|
| <p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 10 Mars 2025</p> | <p>DATE DE CONVOCATION : 3 mars 2025 DATE D’AFFICHAGE : 4 mars 2025</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 18</p> |
|--|---|

L’an deux mil vingt-cinq, le lundi 10 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU) et Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Jean-Pierre BUCHEL), Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Nicolas CITEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL.

Absente : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE.

Pouvoirs : Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT et Monsieur Jean-Pierre BUCHEL a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU.

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET VILLE

Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique 2024 du budget ville, il a été constaté le résultat de l’exercice 2024 suivant :

Résultats de clôture :

- Fonctionnement

Excédent de 2024 : 1 534 854,75 €
Excédent de l’année 2023 : 307 425,36 €
Soit un excédent cumulé de : 1 842 280,11 €

- Investissement

Déficit de 2024 : 166 699,81 €
Déficit reporté : 678 213,26 €
Soit un déficit cumulé de 844 913,07 €

Considérant les reports en investissement suivants :

Montant des reports en dépenses : 725 240,25 €
Montant des reports en recettes : 329 469,61 €
Soit un déficit de 395 770,64 €

Donc un déficit d'investissement cumulé de 1 240 683,71 €

En comptabilité publique l'excédent de fonctionnement doit en premier lieu couvrir le déficit d'investissement. Il est donc proposé l'affectation des résultats suivants :

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) : 1 240 683,71 €

Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) : 601 596,40 €

La commission finances du 24 février 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote à la majorité et 3 abstentions, l'affectation des résultats de la façon suivante :

- 601 596,40 € en excédent de fonctionnement reporté (RF 002)
- 1 240 683,71 € en excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068)

Reçu au contrôle de légalité
le 11/03/2025
Publié ou notifié
le 13/03/2025
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

